

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Gestion Immobilière
125.79

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Convention avec le centre social du Bassin de Séon pour l'occupation de locaux en vue de permanences sociales.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône, par l'intermédiaire de sa direction générale adjointe de la solidarité, exerce des missions de protection, de prévention et d'insertion.

Ainsi, les assistantes sociales de la maison départementale de la solidarité de territoire de l'Estaque assurent des permanences de proximité auprès des populations qui, confrontées à des difficultés de tout ordre, ont besoin d'une aide ponctuelle ou durable pour préserver ou retrouver leur autonomie de vie.

Afin de faciliter ces missions, le centre social du Bassin de Séon a autorisé le Département à occuper des locaux sis en son siège au 1, rue Jean-Jacques Vernazza, 13016 Marseille.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le projet de convention à titre gratuit à intervenir entre le centre social du Bassin de Séon et le Département afin de définir les modalités d'occupation de ces locaux pour la tenue de permanences sociales.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL